PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2024/2027 MAIRIE AYDAT

MAIRIE D'Aydat PUY-DE-DÔME

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Puy-de-Dôme

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ Clermont côté sud

Table des matières

1. DONNÉES GÉNÉRALES : 3
1.1 IDENTIFICATION : 3
1.2 PERIMETRE : 3
1.3 LA POPULATION DE LA COMMUNE : 4
1.4 PUBLIC : 4
2. ÉTAT DES LIEUX 4
2.1 STRUCTURES D'ACCUEIL ENFANCE/JEUNESSE PRESENTES SUR LA COMMUNE 4
2.2 EQUIPEMENTS : 5
2.3 L'OFFRE DE LOISIRS : 5
3. CONTRAINTES DU TERRITOIRE : 5
4. LE PILOTAGE DU PEDT : 6
5. LES PARTENAIRES : 6
6. EVOLUTION DU PEDT 7
7. LES VALEURS ÉDUCATIVES DE LA COMMUNE D'AYDAT 7
8. FONCTIONNEMENT ET ARTICULATION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE 8
8.1 EMPLOI DU TEMPS DES ÉCOLES 8
8.2 LE TEMPS PÉRISCOLAIRE : 8
8.3 LA TARIFICATION : 8
9. LES ACTIONS DU PEDT : 9
10. COMMUNICATION 10
11. L'ÉVALUATION DU PEDT : 10
ANNEXE 1 12
EVALUATION PEDT 2020 /2023 .....

1. DONNÉES GÉNÉRALES :

Ce Projet Éducatif Territorial (PEDT) dont l'objectif principal est le bien-être et l'épanouissement de l'enfant a été élaboré par les élus et services municipaux, en partenariat avec l'Éducation nationale, les parents d'élèves, les associations et la communauté de commune Mond'arverne.
La commune met en place une coordination favorisant les échanges entre les différents acteurs de la journée de l'enfant afin de garantir une cohérence éducative entre les différents temps de vie de l'enfant.

1.1 IDENTIFICATION :

Date de présentation du projet : mai 2024
Durée du PEDT : 2024-2027
Collectivité porteuse du projet :
Commune d'Aydat - 2 place de l'église 63970 AYDAT - Tel : 04 73 79 37 15
Courriel : secretariat@mairieaydat.fr

Correspondants en charge du projet :
Elus :
Franck SERRE, maire
Nadine DESFRANCOIS, 1ère adjointe
Mairie Aydat – 2 Place de l'Eglise – 63970 AYDAT – Tél : 04 73 79 37 15
Courriel : secretariat@mairieaydat.fr

Technique :
VILACA Carole
Responsable des affaires scolaires et périscolaires
32 rue Sidoine apollinaire 63970 AYDAT
04 73 79 86 27
Courriel : carole.vilaca@mairieaydat.fr

1.2 PERIMETRE :

Ce PEDT s'applique à la commune d'Aydat. Il met l'accent sur les temps scolaires et périscolaires pour les enfants accueillis dans nos écoles et sur les activités extrascolaires. Il présente aussi les liens avec la communauté de communes pour la mise en place d'actions en faveur de la jeunesse.

AYDAT est une commune d'une superficie d'environ 51 km^2, comprenant 17 villages et 3 lieux dits :

Aydat, Fohet, Fontclairant, La Cassière, La Garandie Le Lot, Le Mas, Phialeix, Ponteix, Poudure., Prades, Rouillas-Bas, Rouillas-Haut, Saint-Julien, Sauteyras, Verneuge, Veyreras ; La Pradat, Montlosier, Pontavat.

Aydat est principalement recouvert de forêts et de milieux semi-naturels. Son lac d'origine volcanique en fait un pôle d'attractivité touristique et local.
Avec une distance de seulement 24 km de Clermont- Ferrand, Aydat reste une commune rurale.
Elle est adhérente du parc naturel régional des volcans d'Auvergne, dont le siège est situé au château de Montlosier sur le territoire communal. De plus, elle est l'entrée sud du périmètre de l'UNESCO – Chaîne des Puys – Faille de Limagne.
Elle fait partie de la communauté de commune Mond'Arverne regroupant 27 communes (42 000 habitants).

1.3 LA POPULATION DE LA COMMUNE :

Aydat comptabilise 2 556 habitants (2023), avec pour moyenne d'âge 40 ans.
Le nombre de familles avec enfants habitants à Aydat est de 373 ; 128 familles avec un seul enfant, 201 familles avec deux enfants, 39 familles avec trois enfants, 5 familles avec quatre enfants ou plus.

Nombre d'enfants par tranches d'âges :

- De 0 à 4 ans 163 enfants
- De 5 à 9 ans 208 enfants
- De 10 à 14 ans 188 enfants
- De 15 à 18 ans 119 enfants.

Soit un total de 678 enfants âgés de 0 à 18 ans

1.4 PUBLIC :

Le Projet Éducatif Territorial (PEDT) s'adresse aux enfants scolarisés dans le groupe scolaire des lacs qui regroupe l'école maternelle et élémentaire. Il est situé dans le bourg d'Aydat.
A la rentrée 2023-2024, 292 enfants y étaient scolarisés, soit un peu plus de 11% de la population Aydatoise, 101 élèves en maternelle et 191 en élémentaire.

L'école comporte 12 classes, 4 maternelles et 8 élémentaires reparties ainsi :

École élémentaire : 8 classes	École maternelle : 4 classes
• 20 CP • 13 CP / 8 CE1 • 21 CE1 • 24 CE2 • 14 CE2 / 11 CM1 • 27 CM1 • 10 CM1 / 16 CM2 • 27 CM2	• 14 PS/11 GS • 14 PS/ 11 GS • 25 MS • 14 MS/ 12 GS

2. ÉTAT DES LIEUX

2.1 STRUCTURES D'ACCUEIL ENFANCE/JEUNESSE PRESENTES SUR LA COMMUNE

Un accueil périscolaire :

La collectivité propose aux familles et enfants scolarisés dans le groupe scolaire des lacs :
- Un accueil périscolaire le matin et le soir,
- Un accueil pendant la pause méridienne (restauration et garderie)
- Un temps de travail personnel (pour les élémentaires)
- Un accompagnement des enfants sur les trajets en bus.

Des accueils extrascolaires et petite enfance :

Les offres extrascolaires proposées le mercredi et durant les vacances scolaires ainsi que la structure d'accueil des petits non scolarisés, sont organisés et gérés par la communauté de commune Mond'Arvene qui en a la compétence. Ces accueils sont organisés en coordination avec la commune mettant à disposition les locaux utilisés également par le périscolaire. Une partie de l'équipe d'animation intervient à la fois dans l'accueil périscolaire et extrascolaire.

Des rencontres ont lieu régulièrement avec les deux équipes pour coordonner les activités.

Pour les 0-3 ans
Une micro-crèche sur la commune
Le Relai petite enfance
Situé dans les locaux du périscolaire de l'école maternelle.

Pour les 3-11 ans
Un ALSH le mercredi et les vacances scolaires qui se situent dans les locaux du groupe scolaire de la commune.

Pour les 11-17 ans
Un Pôle « Adolescents » offrant une formule qui permet aux jeunes d'accéder à une large palette d'activités.
Mise à disposition des salles et des infrastructures de la commune

La majorité des enfants d'Aydat fréquentent le collège de secteur à Ceyrat et les lycées Clermontois.
Désireux de poursuivre les activités à destination des 11-17 ans, le choix politique a été de maintenir le pôle adolescent sur la commune.

2.2 EQUIPEMENTS :

La commune dispose de plusieurs équipements qu'elle met à disposition des écoles, et des structures d'accueil enfance / jeunesse :

Sportifs

- Un terrain de tennis
- Un terrain de basket
- Un terrain de foot
- Une salle d'escalade
- Une piste d'athlétisme

Culturel

- Une médiathèque
- Une bibliothèque scolaire
- Une salle d'activité

De plus dans sa politique de soutien à la jeunesse, la commune participe dans le cadre des activités scolaires au financement d'activités sportives à la base nautique dans station ski (ski, raquettes…).

2.3 L'OFFRE DE LOISIRS :

La commune dispose d'un tissu associatif important et dynamique (environ 50 associations) : d**es associations sportives, sociales et culturelles :**

- Gymnastique
- Danse
- Escalade
- Squash
- Ski
- Football
- Judo
- Moto
- Pêche
- Yoga
- Anglais
- Musique
- Théâtre
- Environnement
- …

Un grand nombre d'enfants des écoles se retrouvent dans le cadre des activités de ces associations.

3. CONTRAINTES DU TERRITOIRE :

Avantages :

Environnement naturel (forêts, lac, zone humide…)
Activité de pleine nature facile à mettre en œuvre

Élus investis pour le bien-être des enfants de la commune
Proximité avec Clermont Ferrand
Tissu associatif important (sportif, culturel, médiathèque…)

Inconvénients :

17 villages : nécessité d'organiser des transports pour toute sorte d'activité
Pas de transports en commun pour le déplacement vers Clermont- Ferrand ou autres villes à proximité
Peu de commerces
Climat de la moyenne montagne.

4. LE PILOTAGE DU PEDT :

Le comité de pilotage se réunit 1 fois par an, et fait l'objet de discussion à chaque conseil des écoles, et lors de réunion hebdomadaire entre les différents acteurs. Il est composé de :

- Monsieur le Maire,
- Les élus de la commission de la vie scolaire
- Les directrices des écoles
- Les représentants de parents d'élèves
- La coordinatrice enfance jeunesse
- Les représentants de la communauté de communes
- Des animateurs
- Des partenaires institutionnels.

Il manque un représentant de la CAF ; cet oubli sera réparé dès la prochaine réunion du CP.

5. LES PARTENAIRES :

Les partenaires du comité de pilotage du PEDT		
PARTENAIRES	MOYENS MIS EN PLACE	FREQUENCE
Communauté de Communes Mond'Arverne	Réunions, échanges hebdomadaires des directeurs (péri et extrascolaire)	Chaque mercredi
	Réunion de bilan de fin d'année	1 fois par an
Tissu associatif	Réunion en début d'année scolaire	1 fois par an
Partenaires institutionnels (Éducation nationale, CAF, DRAJES…)	Échange et réunion	1 fois par an
L'équipe enseignante	Réunion chaque semaine	Chaque jeudi
Représentants des parents d'élèves	Un temps d'échange pour les questions du périscolaire lors des conseils d'école	3 fois par an
Les familles	Questionnaire / sondage	1 fois par an

6. EVOLUTION DU PEDT

À la suite de l'évaluation du dernier PEDT, le Conseil municipal a voté une nouvelle tarification pour le service cantine.
De plus, les locaux d'accueil des enfants de 3 à 6 ans ont été différenciés des locaux des grands ; Installés au sein du groupe scolaire les plus jeunes enfants ont désormais un espace dédié et donnant accès à la cour de maternelle.
Un jardin partagé entre le périscolaire et l'ALSH a vu le jour. Les enfants y ont accès accompagnés des animateurs durant les temps péri et extra-scolaires.

Evaluation du PEDT 2020-2022 plus année 2023 en annexe 1

7. LES VALEURS ÉDUCATIVES DE LA COMMUNE D'AYDAT

En coopération avec les familles, l'école et le monde associatif communal, dans le respect du plan inclusion de Article L.111-1 du Code de l'éducation, la commune d'Aydat veille :

- ✓ *Au bien-être de chaque enfant à l'école primaire*

L'école est un lieu qui accueille de jeunes enfants en plein apprentissage. C'est un espace structurant, pour lequel la commune d'Aydat œuvre à rénover et entretenir les lieux et les équipements, à recruter et à former les personnels municipaux, à construire des projets avec les partenaires dans le but de donner l'envie d'apprendre, de grandir, de réussir, tout en se sentant en sécurité.

- ✓ *Au renforcement des liens sociaux en favorisant les relations, les échanges et la communication*

L'école et l'ensemble des structures municipales fréquentées par l'enfant sont des lieux favorisant les rencontres entre enfants mais également entre enfants et adultes, dans un esprit de tolérance, de coopération, de partage et de reconnaissance de la richesse de la diversité. La commune d'Aydat construit, de manière permanente, entre les personnels, les adultes et les enfants, une relation éducative centrée sur des projets, actions et activités collectives adaptées à la réalité des enfants (leurs âges, leurs compétences, leurs besoins). Ces liens favorisent également la confiance entre adultes et enfants et facilite la détection des besoins en therme de harcèlement scolaire.

- ✓ *À favoriser l'épanouissement individuel de l'enfant ainsi que ses connaissances et ses apprentissages*

La commune d'Aydat souhaite répondre à la fois aux nécessités de prise en charge des enfants et à leurs besoins en matière de découverte, de créativité, d'imagination, de dépaysement. Les interventions artistiques, culturelles, sportives, concourent à la formation intellectuelle de l'enfant, éveillent leur curiosité et leur permettent de conforter ou de développer leurs capacités. D'autre part, les actions collectives sont complétées par une approche individualisée afin d'en renforcer l'efficacité : il s'agit de développer des modes d'action permettant de prendre en compte les capacités des individus et d'ajuster les moyens et les actions en fonction des besoins réels, notamment en direction des enfants en situation de handicap. L'articulation d'actions individuelles et collectives vise au développement individuel harmonieux.

8. FONCTIONNEMENT ET ARTICULATION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

8.1 EMPLOI DU TEMPS DES ÉCOLES

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : semaine de 4 jours votée tous les ans aux conseils d'écoles

- → Accueil scolaire : 8h35 / 8h45
- → Temps de classe : 8h45 / 11h45
- → Pause méridienne : 11h45 / 13h20
- → Accueil scolaire : 13h20 / 13h30
- → Temps de classe : 13h30 / 16h30

8.2 LE TEMPS PÉRISCOLAIRE :

Emploi du temps périscolaire :

En 2023, 89 % des élèves scolarisés ont fréquenté régulièrement le service périscolaire.
Il est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés.
Il s'agit :

- → De la période d'accueil du matin avant la classe : 7h00 / 8h35 (fin de l'accueil des enfants inscrits à 8h20)
- → De la période d'accueil du soir après la classe : 16h30 / 18h30 (départ des enfants inscrits à l'accueil à partir de 16h40)
- → Temps de travail personnel :
  CE1 : 17h15 à 17h45
  CE2, CM1, CM2 : 17h15 à 18h00.

  Une inscription est obligatoire pour fréquenter le service périscolaire via une application en ligne.

8.3 LA TARIFICATION :

Tarification de l'accueil périscolaire :
La commune a fait le choix de proposer une tarification modulable, dégressive et solidaire basée sur des tranches horaires de 30 minutes et selon le quotient familial (QF).

TARIFICATION POUR UNE FAMILLE AVEC			
Tranche quotient familial*	1 enfant	2 enfants	3 enfants
	Tarif septembre 2023	Tarif septembre 2023	Tarif septembre 2023
0€ à 700€	0,33€	0,28€	0,17€
701€ à 1000€	0,44€	0,33€	0,22€
1001€ à 1300€	0,50€	0,39€	0,28€
1301€ à 1600€	0,55€	0,44€	0,33€
1601€ à 1900€	0,66€	0,55€	0,44€
Sup à 1900€	0,83€	0,66€	0,55€

Tarification du restaurant scolaire :

Dans une démarche de soutien aux familles au-delà de l'accueil périscolaire, et jusqu'à la fin du soutien financier de l'état, le tarif de la cantine scolaire est passé à 1€ pour les quotients inférieurs ou égaux à 1000€. Le temps de la pause méridienne (non conventionnée) n'est pas soumis à la même règlementation que l'accueil du matin et du soir.

<table>
<tr><th>Tranche quotient familial*</th><th>Tarif unique septembre 2022</th><th>Nouvelle tarification : septembre 2023</th></tr>
<tr><td>0€ à 700€</td><td rowspan="7">3,60€</td><td>1€</td></tr>
<tr><td>701€ à 1000€</td><td>1€</td></tr>
<tr><td>1001€ à 1300€</td><td rowspan="6">3,70€</td></tr>
<tr><td>1301€ à 1600€</td></tr>
<tr><td>160€ à 1900€</td></tr>
<tr><td>Sup 1901€</td></tr>
<tr><td>Non transmis</td></tr>
<tr><td>Défaut d'inscription sur le portail famille, tout QF confondu</td><td colspan="2">5,60€</td></tr>
</table>

9. LES ACTIONS DU PEDT :

Dans le cadre des valeurs défendues dans le PEdT, la commune d'Aydat souhaite mettre en œuvre les actions suivantes :

✓ *Créer du lien avec les projets d'école pluriannuels*

Dans une démarche de partenariat, la commune met à disposition des établissements scolaires des moyens humains, matériels et financiers adaptés aux axes académiques (Réussite / Équité / Solidarité), mais également par la mise en œuvre de projets communs :

- Poursuite de l'école dans l'ère numérique (visant la réussite éducative)
- Développement de la coopération avec les parents
- Prolongation des actions des écoles avec la structure d'accueil périscolaire
- Proposition de projets spécifiques au choix des équipes pédagogiques dans chacune des écoles.
- Inscription dans les démarches E3D (École en démarche en développement durable)

✓ *Former et accompagner les agents dans une démarche de partenariat*

- ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles)
- Personnels d'animation (directeurs, animateurs, intervenants)
- Agent en charge exclusivement de l'accueil des enfants en situation de handicap

La commune d'Aydat forme et accompagne les personnels en poste au sein des écoles :
Des temps d'échanges collectifs Atsem/animateurs/ agents communaux sont également mis en place (ex : prévention des violences, adaptation des activités aux enfants en situation de handicap…).
Dans une démarche d'amélioration des pratiques et d'adaptabilité, les équipes sont accompagnées « sur le terrain » et bénéficient d'un plan de formation.

✓ *Structurer et valoriser les projets du PEdT en lien avec les dispositifs existants*

La commune a fait le choix de créer un poste de responsable des affaires scolaires et périscolaires pour coordonner les actions avec les différents acteurs de la vie des enfants.
Elle impulse également des projets au service des enfants dans les cadres scolaires, péri et extrascolaires, par :

- Des Projets communs entre l'ALSH, le service périscolaire et les écoles (exemple : jardin partagé…)
- L'action culturelle en direction du jeune public (3-12 ans) en partenariat avec la communauté de commune Mond'Arvernne

- Le réseau des médiathèques municipales du territoire
- La mise à disposition des équipements de la commune

10. COMMUNICATION

Le présent document, sera disponible et visible par l'ensemble des parents sur le site de la mairie d'Aydat. Les familles seront informées de cette possibilité de consultation via le guide des écoliers et les dossiers d'inscription.
Les animateurs, agents communaux et l'équipe enseignante recevront un exemplaire numérique du PEDT.

11. L'ÉVALUATION DU PEDT :

Dans une démarche d'amélioration continue, il convient de définir des outils d'évaluation spécifiques.

1. Les objectifs :

L'organisation du PEdT :

- La cohérence et la participation des acteurs
- La continuité entre les temps éducatifs
- La coopération et l'échange entre les différents acteurs

Les activités périscolaires et les activités en partenariat :

- L'organisation du service
- La diversité des activités
- La qualité des activités
- La qualité du partenariat
- L'enrichissement des activités

La satisfaction des enfants et des acteurs éducatifs :

- La réussite scolaire
- La participation des enfants

2. Moyen d'évaluation des objectifs

- Des questionnaires de satisfaction (oraux ou écrits)
- Des bilans, des projets ou actions menées
- L'observation des comportements et de la participation des enfants
- Les retours des familles sur le service lors des conseils d'école

3. Suivi de l'évaluation :

Le PEDT courant sur 3 ans, il est indispensable de recourir à des bilans réguliers avec l'ensemble des acteurs évaluant ce PEDT.
Pour ce faire, différents temps sont programmés sur les 3 ans à venir :

ACTEURS	MOYENS	FREQUENCES
Le maire ou son représentant	Réunion de travail	1 fois par mois
Les élus de la commission vie scolaire	Réunion de travail	4 fois par an
Directrice d'école	Réunion	1 fois par semaine
Équipe enseignante	Échange à la fin de chaque conseil d'école	3 fois par année scolaire

Les parents d'élèves et représentants de parents d'élèves	Échange à la fin de chaque conseil d'école Sondage/ questionnaire	3 fois par année scolaire 1 par an
Les enfants	Observation Questionnaire	Quotidiennement 1 fois en fin d'année scolaire
Les délégués de classes	Réunion des délégués de classe	3 fois par année scolaire
Représentant de l'équipe d'animation	Réunion de travail et d'échange avec la responsable	1 fois par semaine
Équipe d'animation	Réunion bilan et de travail avec la responsable	1 fois par vacances scolaires
Élus en charge des associations	Rencontre	1 fois par an
Directeur l'ACM mercredi et vacances	Réunion bilan	1 fois par mois
Représentant de l'intercommunalité	Réunion bilan	1 fois par an
Inspecteur de l'Éducation Nationale	Conseil d'école	3 fois par an

ANNEXE 1
EVALUATION PEDT 2020 /2023